

Erklärung des Bundesrates Déclaration du Conseil fédéral

Erklärung des Bundesrates zur Lage in Ex-Jugoslawien Déclaration du Conseil fédéral sur la situation en ex-Yougoslavie

M. Felber, président de la Confédération: Notre monde n'est plus dominé par l'hostilité de deux blocs idéologiques et sociaux, mais nous voyons que l'affrontement de deux idéologies n'est pas nécessaire pour déclencher un incendie. Il suffit de laisser libre cours à l'intolérance, l'égoïsme, l'arrogance et la haine pour embraser des peuples et des terres. Personne n'avait prévu que l'éclatement de l'ancienne Yougoslavie donnerait lieu au déferlement de haine, de violence et de cruauté auquel nous assistons depuis une année et demie, là où coexistaient des communautés différentes.

Solidaires de la communauté internationale qui n'a pas pu prévenir le conflit armé, nous nous efforçons de prendre notre part de ses conséquences. La Suisse participe aux travaux de la conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie. Nous assumons pleinement nos responsabilités dans l'accueil des réfugiés et dans l'aide sur place, mais nous constatons avec impatience que les efforts entrepris pour mettre fin à cette violence absurde sont encore loin d'aboutir. On ne peut pas même se départir de l'impression que les auteurs de cette violence, au premier rang desquels figure la partie serbe, comme cela est généralement admis, tentent plus que jamais de parvenir à leurs fins. C'est insupportable, c'est inadmissible. Nous condamnons le recours à la force armée en tant que moyen de règlement des conflits et sommes révoltés par la manière dont cette guerre est conduite. En un peu plus de cent ans, les Etats sont parvenus non pas à éliminer la guerre, suprême et lointaine ambition, mais à édicter des règles pour la protection des victimes. Tous les Etats du monde sont liés par ces obligations juridiques.

Dépositaire des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, le Conseil fédéral tient à la stricte application de ces règles. Il exerce ce mandat dans la meilleure tradition de notre pays. Il sait que le Parlement et le peuple suisse l'appuient pleinement. Or, aujourd'hui, ces principes sont bafoués systématiquement, massivement, chaque jour, sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie. Il ne s'agit pas de cas isolés ni de divergences d'interprétation portant sur l'application de tel ou tel article des Conventions de Genève. Non, je parle d'actes délibérés, voulus par des chefs responsables, je parle d'atrocités sans pareilles en Europe depuis un demi-siècle au moins, je parle de la purification ethnique, qui est l'objectif premier de la sale guerre qui se poursuit notamment en Bosnie-Herzégovine et la source principale des crimes que nous enregistrons chaque jour: l'attaque délibérée des cibles civiles, la détention de populations entières privées de toute dignité, affamées et terrorisées, les meurtres d'enfants, de blessés et de malades, la torture la plus révoltante, les exécutions sommaires de prisonniers, la violation de l'emblème de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce ne sont là, hélas, que des exemples. C'est le fruit de la recherche absurde de l'homogénéité ethnique et du mépris des minorités sur une terre où des peuples différents vivaient ensemble. Je voudrais mentionner ici tout particulièrement les crimes qui sont perpétrés contre les femmes, soumises systématiquement à des viols d'une particulière bestialité. La guerre contre les femmes est un aspect de la purification ethnique que nous dénonçons avec une vigueur proportionnelle à l'horreur qu'elle nous inspire.

Il y a quelques jours, j'assistais à quelques mètres d'ici à la signature d'un appel pour la paix en Bosnie-Herzégovine, lancé par les trois principaux dignitaires religieux de Croatie, de Bosnie et de Serbie, appel poignant demandant la fin des souffrances indicibles provoquées par cette guerre, appel à l'aide hu-

manitaire. Ce texte disait aussi fermement que ce conflit ethnique n'est pas une guerre de religion.

Si la recherche d'une solution à ce conflit armé est naturellement d'ordre politique, nous voulons nous arrêter aujourd'hui à la responsabilité particulière de notre pays sous l'angle humanitaire. Nous voudrions rendre hommage au courage du Comité international de la Croix-Rouge et à ses délégués qui poursuivent, au service de l'humanité, une mission périlleuse dans l'ancienne Yougoslavie, où ils apportent avec d'autres organisations internationales, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un minimum de secours, un minimum d'espérances. Nous partageons aussi la douleur des personnes d'origine yougoslave qui vivent en Suisse et qui ont contribué à notre prospérité commune. Beaucoup d'entre elles vivent dans l'angoisse quotidienne que leurs proches ou leurs amis ne soient à leur tour entraînés dans le cycle de la violence et de la haine.

Préoccupé par ces multiples violations du droit international humanitaire, le Conseil fédéral envisage de convoquer l'an prochain une conférence internationale dont l'objet serait la réaffirmation solennelle de ces règles. Une telle conférence aurait naturellement une valeur universelle, à l'heure où d'autres conflits encore se distinguent par l'ignorance ou le refus d'appliquer le droit humanitaire.

Mais, soulevés d'horreur par le sort des victimes d'un théâtre d'opérations situé à moins de 500 kilomètres de nos frontières, nous mesurons la relative impuissance de la communauté internationale. A défaut d'une intervention massive, nous soutenons, en guise de dissuasion, toute démarche mettant clairement les auteurs de ces crimes de guerre, de ces crimes contre l'humanité et de cette violation des droits de l'homme, en face de leurs responsabilités.

A cet effet, le Conseil fédéral entend collaborer avec la commission d'experts désignée par le secrétaire général des Nations Unies, qui a pour mandat de rassembler et d'analyser toutes les informations disponibles sur les violations du droit international humanitaire dans l'ancienne Yougoslavie. Cet effort doit déboucher à brève échéance sur la création d'une juridiction pénale internationale où les criminels devront répondre de leurs actes. Pour l'heure, le Conseil fédéral veut renouveler solennellement son appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles respectent les règles fondamentales du droit humanitaire international. Il veut joindre sa voix à celles qui réclament la fin immédiate des combats, la libération des prisonniers, la fermeture des camps de détention et l'accès libre et sans entraves de l'aide humanitaire aux populations victimes de cette guerre. (*Applaudissements*)

*Schluss der Sitzung um 08.55 Uhr
La séance est levée à 08 h 55*

Erklärung des Bundesrates

Déclaration du Conseil fédéral

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	VI
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Vereinigte Bundesversammlung
Conseil	Assemblée fédérale
Consiglio	Assemblea federale
Sitzung	Annex
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.12.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2814-2814
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 314

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.